



Les Crocolions

JARDIN D'ENFANTS-GARDERIE « LES CROCOLIONS »
Chemin de l'école 21 - 1284 Chancy
Tél. 022 756 42 60
crocolions@bluewin.ch

INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

MARDI 20 AVRIL 2021

AUX CROCOLIONS

- de **18h30 à 19h15** pour les enfants qui ont déjà fréquenté les Crocolions en 2020-2021
- de **19h15 à 20h15** pour les enfants domiciliés à Chancy
- de **20h15 à 20h30** pour les enfants des autres communes et de France voisine

Les enfants nés entre le 1/8/2017 et le 31/7/2019 peuvent être inscrits aux Crocolions pour la prochaine rentrée.

Les inscriptions peuvent être faites uniquement par le représentant légal de l'enfant.

Le règlement et la liste des documents à fournir sont disponibles sur le site internet de la Commune (www.chancy.ch). Les parents doivent constituer un dossier d'inscription avec les documents demandés.



**EN FONCTION DE LA SITUATION SANITAIRE LA PROCEDURE
D'INSCRIPTION PEUT ETRE AMENEE A CHANGER A TOUT MOMENT.
LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE VOUS RENSEIGNERA.**



DOCUMENTS POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Le **bulletin d'inscription** dûment complété (p. 10)
- Le **questionnaire de santé** (p. 11 et 12)
- Le **choix des jours** (p. 13)
- Le **formulaire d'acceptation des conditions générales et autorisations** (p. 14)
- Une **copie de l'attestation ou du contrat d'assurance maladie et accident** de votre enfant (la carte d'assuré ne peut pas être acceptée)
- Une **copie du carnet de vaccination** de votre enfant
- La **cotisation de CHF 100.- cash par enfant et 50.- par enfant supplémentaire**

Nous attirons votre attention sur le fait **qu'aucune inscription ne sera retenue, ni aucune place réservée** s'il manque l'un des documents (même si vous l'avez déjà fourni par le passé) et si la cotisation n'est pas payée.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Le Comité



RÈGLEMENT DES CROCOLIONS 2021-2022



JARDIN D'ENFANTS - GARDERIE

« LES CROCOLIONS »

Ch. de l'Ecole 21 - 1284 Chancy

022 756 42 60

crocolions@bluewin.ch



Chers parents,

Au nom du jardin d'enfants - garderie « Les Crocolions », bienvenue !

Le présent document est destiné à vous informer sur notre institution. Nous espérons qu'il vous sera utile et qu'il permettra le début d'une excellente collaboration et d'une expérience enrichissante pour tous, vous, votre enfant et nous.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

1. INSCRIPTIONS

Les inscriptions ne peuvent **être faites que par le représentant légal**.

Les enfants peuvent être mis en liste d'attente. Lors de l'attribution d'une place vacante, la liste d'attente est consultée dans l'ordre chronologique des inscriptions, sauf exception en cas d'urgence.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Nous acceptons les enfants **âgés de 2 ans révolus le 31 juillet**, jusqu'à leur entrée à l'école.

Pour le bien-être de l'enfant et pour une bonne intégration au sein de notre institution, un minimum de **deux matinées** est conseillé, mais pas obligatoire.

Les Crocolions accueillent les enfants sans distinction de culture, de religion, de handicap ou de maladie. En cas de difficultés particulières, il est possible de discuter avec l'Équipe Éducative, pour voir dans quelle mesure l'admission et l'intégration sont possibles. La propreté ne doit pas nécessairement être acquise pour qu'un enfant puisse fréquenter les Crocolions.

Nous n'acceptons plus de nouvelles inscriptions après le 31 décembre, ceci pour permettre une fin d'année scolaire la plus harmonieuse possible pour le groupe. Des exceptions restent possibles pour des enfants préscolaires venant d'emménager sur la Commune, ayant l'habitude de la collectivité et souhaitant faire connaissance avec d'autres enfants du village avant l'entrée à l'école.

3. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Matins de 8h00 à 11h45

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
Arrivée entre 8h00 et 9h00, départ entre 11h15 et 11h45

Jeudi après-midi de 13h30 à 17h00 **uniquement pour les grands en âge préscolaire**

Arrivée entre 13h30 et 14h00, départ entre 16h00 et 17h00
Sortie à thème une fois par mois en petit bus (dates communiquées en début d'année).
Lors des sorties mensuelles, arrivée à 13h30 précises et départ à 17h00.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des matinées et après-midi, **les parents sont priés de respecter les horaires**.



Les arrivées tardives rendent plus difficile l'adaptation de l'enfant aux activités déjà commencées. Il est souhaitable qu'un enfant puisse arriver et partir dans le calme. Aussi nous demandons aux parents de veiller à leur organisation en famille, afin que le stress ne s'installe pas dans ces moments délicats d'arrivée et de départ « maison - école ».

4. FRÉQUENTATION

Il est possible de fréquenter le jardin d'enfants entre **1 et 4 demi-journées** par semaine. Le taux de fréquentation dépend de l'âge de l'enfant et de la disponibilité de l'institution.

- les « **grands** » (préscolaires) nés entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2018 pourront s'inscrire au **maximum 3 matins et 1 après-midi**.

Fréquenter les Crocolions uniquement le jeudi après-midi n'est pas possible.

- Les « **moyens** » nés entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019 pourront s'inscrire au **maximum 3 matins**.

En cas de nécessité, le Comité se réserve le droit de limiter les inscriptions « fermes » à un nombre maximum de demi-journées par enfant. S'il reste des places à la rentrée, une matinée supplémentaire pourra éventuellement être accordée.

5. COTISATION

La **cotisation pour l'année scolaire**, unique et fixe, se monte à **CHF 100.-- par enfant et CHF 50.-- par enfant supplémentaire**. Elle est à régler cash au moment de l'inscription de l'enfant, faute de quoi celle-ci ne pourra pas être retenue. En cas de désistement, la somme n'est pas remboursée, sauf en cas de force majeure (déménagement, décès).

6. TARIF D'ÉCOLAGE MENSUEL

Tarif mensuel par demi-journée	Enfants domiciliés à Chancy ou parents travaillant à Chancy	Enfants domiciliés dans une autre Commune	Enfants venant de France voisine
1 demi-journée par semaine	CHF 90.--	CHF 95.--	CHF 115.--
2 demi-journées par semaine	CHF 180.--	CHF 190.--	CHF 230.--
3 demi-journées par semaine	CHF 270.--	CHF 285.--	CHF 345.--
4 demi-journées par semaine	CHF 360.--	CHF 380.--	CHF 460.--

7. DÉPANNAGES

Les parents ont la possibilité de placer **occasionnellement** leur enfant **par le biais des « dépannages »**, c'est-à-dire une place **momentanément libérée** suite à l'absence d'un enfant (vacances, maladie, accident). Les jeudis après-midis **de sortie** ne sont pas proposés en dépannages.



8. TARIFS DES DÉPANNAGES

CHF 30.-- par demi-journée **payables cash** auprès des éducatrices **le jour même**.

Les dépannages sont affichés sur un calendrier dans le vestiaire du jardin d'enfants. Pour réserver une place, il suffit de vous annoncer aux éducatrices.

9. PAIEMENT DE L'ÉCOLAGE

Les mensualités sont dues par avance, **les versements sont donc payables jusqu'au 25 du mois au plus tard**. Les paiements se font au moyen des BVR envoyés trimestriellement par courrier postal. Nos références bancaires sont :

CCP 12-15573-9, IBAN CH73 0900 0000 1201 5573 9

Jardin d'enfants-Garderie Les Crocolions

Les factures mensuelles des écolages servent de justificatifs pour votre déclaration d'impôt. Il ne sera fourni aucune attestation.

Pour toute question relative aux écolages, vous pouvez contacter Madame Sylvie Enggist par mail : **comite.crocolions@bluewin.ch**.

10. FRAIS DE RAPPEL

Les frais de rappel sont cumulatifs et sont facturés comme suit :

- > premier rappel CHF 0.--,
- > deuxième rappel CHF 10.--,
- > troisième rappel CHF 20.--.

Si notre 3^{ème} rappel reste sans réponse, une exclusion immédiate de l'enfant peut être envisagée. La totalité des impayés, y compris les frais de rappels cumulés, restent dus. Après plusieurs rappels durant l'année, le Comité peut exiger le paiement des écolages trimestriellement. Dans ces deux cas, le Comité se réserve le droit de refuser la réinscription de l'enfant ou de l'accepter sous certaines conditions. Concernant les litiges financiers, seul le comité est autorisé à prendre des décisions sur les points touchant les finances (écolages, salaires, etc.).

11. MODIFICATION D'INSCRIPTION

La suppression d'une demi-journée ou le départ définitif, **doit être annoncé par écrit, avec un préavis d'un mois pour la fin d'un mois** (formulaire à disposition auprès de l'équipe ou à demander par mail). Si le délai n'est pas respecté, l'écolage reste dû conformément aux modalités précitées.

Pour les inscriptions complémentaires, celles-ci sont acceptées selon les disponibilités.



12. ABSENCES

Merci d'annoncer toute absence de dernière minute :

par téléphone au **022 756 42 60** ou par email : **crocolions@bluewin.ch**.

Les absences prévues (vacances, maladie, accident par exemple) doivent être annoncées par écrit au moyen du formulaire destiné à cet effet (disponible auprès des éducatrices). Elles ne donnent pas droit à une réduction de l'écolage, sauf dans les cas mentionnés ci-dessous :

- **Vacances** : si elles sont d'au moins quatre semaines consécutives en dehors des périodes de fermeture officielle et si elles sont annoncées par écrit au minimum quatre semaines à l'avance, une réduction de 50% sera octroyée.
- **Maladie** : si elle est d'au moins trois semaines consécutives, justifiée par un certificat médical et annoncée le premier jour de la maladie, une réduction de 50% sera octroyée.
- **Accident** : si l'absence suite à l'accident, doit durer au moins trois semaines consécutives, justifiée par un certificat médical et annoncée (dans la mesure du possible) le jour de l'accident, une réduction de 50% sera octroyée.

Après 2 semaines consécutives d'absences non excusées, la place de l'enfant pourra être remise à un autre enfant. L'écolage reste dû, selon l'article 9 du présent règlement.

13. ASSURANCES

L'assurance Responsabilité Civile ainsi que les assurances maladie et accidents sont du ressort des parents. Lors de l'inscription de l'enfant, **l'attestation ou le contrat d'assurance maladie et accident** uniquement (la carte d'assuré ne peut pas être prise en compte) doit être présenté, faute de quoi l'inscription ne pourra pas être retenue.

14. SÉCURITÉ

L'Équipe Éducative respecte les mesures de sécurité établies par le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), le Service de protection des mineurs (SPMi), et le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

En inscrivant leur enfant, les parents acceptent que l'Équipe Éducative prenne toutes les mesures qui s'imposent, en cas d'urgence, y compris contacter le 144.

Les parents indiquent à l'arrivée, qui viendra chercher leur enfant (+ de 16 ans) et l'Équipe Éducative veille à ce que ce dernier parte avec la personne mentionnée. Sans indication de la part des parents, l'équipe éducative est seule juge et se réserve le droit de refuser que l'enfant parte avec une personne non annoncée par les parents.

15. MALADIES

Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et ceci malgré toutes les précautions prises. Le cas échéant, l'Équipe Éducative peut refuser un enfant à l'entrée s'il présente de **sérieux symptômes** de maladie ou **si son état général ne lui permet pas de participer à la vie en collectivité**.



L'herpès, l'impétigo, la rougeole, la rubéole, la scarlatine, la varicelle, la conjonctivite sont des maladies infectieuses et, selon le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), les parents doivent impérativement en informer l'Équipe Éducative **dans les plus brefs délais**.

L'équipe éducative est tenue d'appliquer les plans de protection mis en place par le DIP en cas de pandémie (COVID-19).

Les parents sont priés d'informer l'Équipe Éducative s'ils ont donné un médicament à leur enfant avant de l'amener au jardin d'enfants.

Pour une meilleure prise en charge de votre enfant, nous vous demandons de remplir un questionnaire de santé (p. 11-12).

16. DIVERS

Le Comité se tient à la disposition des parents pour tout ce qui concerne le jardin d'enfants sur le plan administratif (sécurité, écologie, gestion de l'association, etc.).

L'Équipe Éducative se tient à la disposition des parents pour discuter de la pédagogie du jardin d'enfants ou de tout problème concernant l'enfant (développement, comportement, santé,).

Le Comité et l'Équipe Éducative déclinent toute responsabilité concernant les objets, bijoux, vêtements perdus, volés ou abîmés (faire référence à votre propre assurance).

Le Comité et l'Équipe Éducative encouragent les parents à s'intéresser aux activités du jardin d'enfants - garderie Les Crocolions et à y prendre part lorsque ceux-ci le suggèrent.

Les éventuelles réclamations doivent être adressées par mail **au Comité** du jardin d'enfants-garderie Les Crocolions : **comite.crocolions@bluewin.ch**

17. FINANCEMENT

Le financement de l'association se fait par :

- les cotisations annuelles des membres,
- les écolages versés par les parents,
- la subvention de la Commune de Chancy,
- les dons et legs, tant en espèces qu'en nature.

18. ORGANISATION

Le jardin d'enfants - garderie « Les Crocolions » est une association de parents dont les enfants sont inscrits et fréquentent l'institution. Toute personne qui en fait la demande au comité peut devenir membre, moyennant le paiement de la cotisation annuelle.

Les organes de l'association sont :

- l'Assemblée Générale,
- le Comité,
- le(s) vérificateur(s) de comptes.





Cette association est gérée et administrée par un comité bénévole de 3 membres au minimum et de 6 au maximum, élus par l'Assemblée générale. Le comité se réunit régulièrement afin de gérer le bon fonctionnement de l'association. (Pour plus d'informations, voir les statuts).

19. VACANCES SCOLAIRES ET CONGÉS 2021-2022

Le jardin d'enfants est fermé durant les vacances scolaires du canton de Genève.

La rentrée scolaire est fixée au lundi 30 août 2021

Jeûne genevois	jeudi 9 septembre 2021
Vacances d'automne	du lundi 25.10.2021 au vendredi 29.10.2021 inclus
Vacances de Noël/Nouvel-An	du vendredi 24.12.2021 au vendredi 07.01.2022 inclus
Vacances de février	du lundi 14.02.2022 au vendredi 18.02.2022 inclus
Vacances de Pâques	du jeudi 14.04.2022 au vendredi 22.04.2022 inclus
Ascension	jeudi 26 mai 2022
Pentecôte	lundi 06 juin 2022
Vacances d'été	du lundi 04.07.2022 au vendredi 19.08.2022 inclus

20. CONTACTS

Téléphone des Crocolions : 022 756 42 60

Mail : crocolions@bluewin.ch

Sachez que les mails sont relevés très régulièrement. En cas d'urgence, n'hésitez pas à envoyer un courriel.

Comité et écolages : comite.crocolions@bluewin.ch

Le présent règlement a été établi par le Comité du Jardin d'Enfants - Garderie

Les Crocolions, à Chancy, en collaboration avec l'Équipe Éducative.

Valable pour l'année scolaire 2021-2022





BULLETIN D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

COORDONNÉES DE L'ENFANT :

Prénom : Nom :

Adresse :

Date de naissance :

Tél. privé : Langue maternelle :

Prénoms et âges des frères et sœurs : ans

..... ans

..... ans

COORDONNÉES DES PARENTS :

Mère

Père

Nom

Prénom

Adresse

.....

Etat civil

Tél privé

Mobile

Mail (obligatoire)

Tél. prof.

Profession

Autorité parentale OUI NON OUI NON

Si le responsable légal n'est ni le père, ni la mère, veuillez nous préciser ses coordonnées :

.....

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE SI LES PARENTS NE SONT PAS ATTEIGNABLES :

1. téléphone :

2. téléphone :

Qui viendra habituellement chercher votre enfant ?

1. téléphone :

2. téléphone :

Quelles sont les personnes autorisées à venir chercher votre enfant aux Crocolions ?

1. 3.

2. 4.





QUESTIONNAIRE DE SANTÉ CONFIDENTIEL 2021-2022

ENFANT :

Prénom : Nom :

Afin d'accueillir et prendre soin au mieux de votre enfant, il est important que l'Équipe Éducative reçoive de votre part quelques informations sur sa santé et son développement.

Assurance maladie et accident :

Pédiatre :

Téléphone du pédiatre :

Votre enfant présente-t-il actuellement un problème de santé, de développement ou d'allergie nécessitant une attention particulière de la part de l'équipe éducative, tel que :

(Veuillez cocher ce qui convient, commentez si nécessaire et indiquez comment cela se manifeste) :

- allergie à
- intolérance à
- asthme
- convulsions
- difficulté dans le mouvement
- difficulté de langage
- autre (précisez svp)
-
-

Votre enfant doit-il prendre des médicaments pendant son temps d'accueil ? oui non

Si oui, une **fiche de traitement** à faire compléter par votre pédiatre avant la rentrée vous sera remise lors des inscriptions.

Autorisez-vous l'administration de Paracétamol (Benuron, Tylenol ou Dafalgan) en cas de fièvre à plus de 38.5° ? oui non

Acceptez-vous que le pédiatre de votre enfant soit contacté si vous n'êtes pas atteignable ? oui non

Votre enfant est-il vacciné selon le plan suisse de vaccination? oui non

Remarques éventuelles :
.....
.....

ALIMENTATION

Est-ce que votre enfant mange des fruits et des légumes ? oui non

Certains aliments doivent-ils être évités ? oui non

Si oui, lesquels ?
.....
.....

En cas d'allergie alimentaire ou d'intolérance, une **fiche de régime spécial** à faire compléter par votre pédiatre avant la rentrée vous sera remise lors des inscriptions.

SOMMEIL

Comment votre enfant dort-il actuellement ?
.....

Horaire de nuit : horaire de sieste :

HABITUDES

Particularités que vous souhaitez transmettre à l'Équipe Éducative (ce que votre enfant aime ou n'aime pas, vos observations pour bien le comprendre, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous d'autres observations concernant la santé, le développement ou la vie de votre enfant dont vous souhaitez informer l'Équipe Éducative ?

.....
.....
.....
.....
.....



Jardin d'Enfants - Garderie « Les Crocolions »
Ch. de l'Ecole 21 - 1284 Chancy

CHOIX DES JOURS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance de l'enfant: _____

1. A la rentrée, mon enfant fera partie du groupe :

- des moyens, nés entre le 1.8.18 et le 31.7.19, et je peux l'inscrire au maximum trois matinées.
 des grands (préscolaires), nés entre le 1.8.17 et le 31.7.18, et je peux l'inscrire au maximum trois matinées et le jeudi après-midi.

2. Je désire inscrire mon enfant pour :

- 1 matinée par semaine (90.-/mois pour les habitants de Chancy)
 2 demi-journées par semaine (180.-/mois pour les habitants de Chancy)
 3 demi-journées par semaine (270.-/mois pour les habitants de Chancy)
 3 matins par semaine et le jeudi après-midi (360.-/mois pour les habitants de Chancy)

RAPPEL : le jeudi après-midi est réservé aux grands et il n'est pas possible de s'inscrire uniquement le jeudi après-midi.

3. Mon choix se porte sur les jours suivants : (merci de tout lire avant de cocher)

Je n'ai pas de préférence

Je n'ai pas de préférence, mais il y a des jours qui ne m'arrangent pas.

A savoir : _____

Je souhaite les jours cochés ci-dessous et vous laissez décider des jours restants :

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Jeudi matin	<input type="checkbox"/> Jeudi après-midi	<input type="checkbox"/> Vendredi
--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	---	-----------------------------------

Je souhaite les jours cochés ci-dessous sans autre possibilité :

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Jeudi matin	<input type="checkbox"/> Jeudi après-midi	<input type="checkbox"/> Vendredi
--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	---	-----------------------------------

Une réponse définitive vous sera envoyée par mail début juin.



FORMULAIRE D'ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTORISATIONS

ENFANT :

Prénom : Nom :

Je soussigné/e

- certifie avoir lu et approuvé le « règlement du Jardin d'Enfants - Garderie Les Crocolions année scolaire 2021-2022 ».
- autorise mon enfant à participer aux sorties mensuelles, à la course d'école ou à toute autre activité en dehors des locaux du Jardin d'Enfants - Garderie. D'autre part, j'autorise le jardin d'enfants à transporter mon enfant dans le minibus (ceintures trois points) et les transports publics, lors des sorties et activités mentionnées ci-dessus.
- autorise l'Équipe Éducative du Jardin d'Enfants - Garderie Les Crocolions à filmer et à photographier mon enfant tout au long de l'année scolaire 2021-2022. D'autre part, j'autorise le jardin d'enfants à réaliser une vidéo à partir de ces images et à présenter cette réalisation lors d'Assemblées Générales ou lors de présentations internes au Jardin d'Enfants - Garderie Les Crocolions.

Date :

Signature(s) :

.....

.....

